

# **DISPOSITIF FAIVE**

**Fonds d'Appui aux Initiatives de Valorisation des  
Engagements des Volontariats Internationaux  
d'Echange de Solidarité (V.I.E.S)**

**APPEL A INITIATIVES**

***Règlement 2011***

## 1- Contexte

---

**France Volontaires** est une association laïque de solidarité internationale créée en janvier 2010 sur le socle de l'Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP). Elle a pour objectif de développer les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (VIES) au service du développement et des relations de solidarités Nord/Sud. Elle met en œuvre cette ambition en développant quatre missions complémentaires :

- promotion et valorisation des différentes formes d'engagement volontaire et solidaire,
- appui aux acteurs,
- envoi de volontaires de la solidarité internationale (VSI),
- et enfin une mission de prospective, d'animation et d'observatoire des dynamiques de solidarité.

L'année 2011 est marquée par l'Année européenne du Bénévolat et du Volontariat dont la valorisation de ces engagements est un des axes prioritaires.

Cette année s'inscrit dans la continuité d'une position forte des pouvoirs publics en faveur du volontariat depuis 2010. La création de France Volontaires ainsi que de l'Agence du Service Civique a en effet montré la volonté de répondre au désir d'engagement volontaire et solidaire à l'international sans cesse croissant au sein de la société. Cependant, cette volonté politique a besoin de trouver un écho dans les différentes catégories de la population en particulier chez les plus jeunes (lycées, universités, formation professionnelle,...) et au niveau des décideurs publics et privés.

### > *Qu'est-ce que la valorisation des engagements des Volontaires Internationaux d'Echanges et de Solidarité ?*

Dans le cadre d'un engagement volontaire et solidaire à l'international, la valorisation de l'engagement a pour objectif de mettre en avant les acquis et les plus-values humains, sociaux et professionnels développés lors d'une expérience de VIES.

Ce processus peut être préparé en amont et pendant le volontariat. Il doit permettre à l'individu de mieux faire valoir et de mieux articuler son expérience d'engagement dans son parcours de vie, et par extension, d'améliorer la reconnaissance de cette expérience.

## 2- Objectifs du dispositif FAIVE

---

Par la création du dispositif FAIVE, France Volontaires souhaite accompagner en France les structures associatives qui contribuent à donner plus de visibilité et de reconnaissance aux différentes formes d'engagements de volontariat à l'international.

Globalement, le dispositif FAIVE doit concourir à l'atteinte des objectifs suivants:

- **promouvoir la reconnaissance des apports des engagements de VIES pour la société,**
- **accompagner les acteurs dans leurs initiatives en matière de valorisation des engagements de VIES.**

L'appel à initiatives du FAIVE se traduit par un appui financier compris entre <b>500 et 3000 € par initiative.</b>
---

### 3-Acteurs concernés et nature des initiatives

---

L'appel à initiatives du FAIVE en 2011 s'adresse plus particulièrement au :

<b><i>Volontariat de Solidarité Internationale (VSI)</i></b>	<b>Toute personne s'engageant par contrat de VSI (loi de février 2005) avec une association agréée par l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ une trentaine d'associations agréées et France Volontaires</li></ul>
<b><i>Volontariat d'Echange et de Compétences (VEC)</i></b>	<b>Toute personne active ou en retraite, souhaitant enrichir son expérience et apporter un savoir faire professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ missions de jeunes experts, d'étudiants</li><li>▪ missions de professionnels actifs ou retraités, bénévoles.</li><li>▪ congés de solidarité</li></ul>

#### 3.1 Porteurs d'initiatives

Sont éligibles les :

- organismes de volontariat ;
- associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- organisations de Solidarité Internationale ;
- associations et réseaux d'anciens volontaires ;
- associations de seniors ;
- autres associations.

Une initiative peut être portée par une ou plusieurs entités dans le cadre de partenariats.

Les partenariats entre des associations et des entreprises privées sont également possibles, notamment dans le cadre de la valorisation des missions de congés de solidarité.

#### 3.2 Nature des initiatives

- Restitution et échange d'expériences ;
- actions de témoignage et de sensibilisation auprès d'un public divers ;
- conférences, journées et travaux d'études ;
- pièces de théâtre, concerts, films, expositions ;
- production d'outils et de supports ;

Cette liste d'initiatives est indicative.

Les supports de transmission de ces initiatives peuvent être variés : brochures, blogs, sites Internet, photographies, vidéos, publication, etc.

## 4- Priorités 2011 et critères d'éligibilité

---

Les priorités fixées pour l'appel à initiatives 2011 sont :

- la dimension collective des initiatives,
- les initiatives produisant de la **mixité** au sein d'une même famille d'associations de VIES ou **entre familles d'associations de VIES** en vue d'échanges d'expériences et de pratiques,
- les initiatives touchant un public peu ou non informé sur le volontariat,
- les initiatives produisant des outils, des supports transférables à d'autres,
- les actions innovantes en terme de :
  - o nature de l'initiative : formes de volontariat peu connues, pertinence avec les enjeux sociétaux actuels et futurs, etc.
  - o forme de l'initiative : type d'action, de supports, production, etc.

Les critères d'éligibilité sont :

1/ **Faisabilité de l'action proposée** : ressources humaines, matérielles et financières, organisation, calendrier, etc.

2/ **Impact de l'action** : pertinence des objectifs et des résultats attendus ; impact par rapport au public visé ; impact de la communication et de la diffusion.

**! Une contribution d'au moins 30% du coût global de l'initiative devra être mobilisée par le porteur (un maximum de cette contribution peut être calculé sous forme de valorisation).**

## 5 - Modalités d'examen des initiatives

---

L'instruction et l'approbation des projets sont mises en œuvre à deux niveaux :

### **Cellule Technique de France Volontaires**

La cellule technique reçoit et instruit les dossiers des porteurs d'initiatives. Elle a également une fonction d'information, de communication et de suivi / évaluation de la mise en œuvre des projets. France Volontaires anime la cellule technique et peut faire appel à de l'expertise externe si nécessaire.

### **Un comité d'examen**

Le comité d'examen se réunit 2 fois par an. Il est constitué notamment de :

- Un représentant de France Volontaires,
- Un représentant des associations membres de France Volontaires,
- Un Représentant du CLONG,
- Un Représentant du MAEE/Mission société civile.

Le comité examine les projets selon une grille d'évaluation proposée par la cellule et validée par les membres du comité.

Le comité décide de la forme et du montant de la subvention ou cofinancement accordé à chaque projet retenu.

## 6 - Calendrier

---

A l'issue de chaque réunion du comité d'examen, les initiatives retenues seront communiquées sur le site de France Volontaires.

Les initiatives retenues devront être menées à terme dans un délai inférieur ou égal à **12 mois**, à compter de la date de notification de la convention FAIVE entre France Volontaires et la structure responsable.

## 7 - Constitution du dossier

---

Les dossiers complets seront adressés en version électronique à la cellule technique du FAIVE : [celine.leroux@france-volontaires.org](mailto:celine.leroux@france-volontaires.org)